



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 mars 2010 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice sauf :

Excusés : Fatima BENTALEB – procuration à M. le Maire
Rachel TRIBOULET – procuration à Jacques BAUDURET

Secrétaire de Séance : Dolorès BERRODIER

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour de cette séance.

1. Travaux – Environnement – Cadre de vie :

Avenue de Franche Comté – Réseaux secs :

André Plaisantin propose d'approuver le programme de travaux d'effacement Basse Tension et de renouvellement des éclairages publics établi par les services du SIDEC. Ces travaux sont financés pour partie par EDF et le SIDEC. Les modalités de financement sont définies par une convention dont les termes sont résumés dans le tableau suivant :

| Travaux | Montant TTC | Financement | Part communale | Avance de la commune (80%) |
|--------------------------|-------------------------|--|-----------------------|-----------------------------------|
| Effacement Basse Tension | 119 692,00 € TTC | SIDEC : 37 774,79 € ERDF : 40 025,00 € TVA : 19 629,49 € | 22 262,72 € | 17 811,00 € |
| Eclairage public | 58 450,62 € TTC | SIDEC : 11 690,12 € | 46 760,50 € | 37 409,00 € |
| TOTAL | 178 142,62 € TTC | 109 119,40 € | 69 023,22 € | 55 220,00 € |

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention, en particulier la part communale.

Concernant l'effacement du câble de télévision, la SCEB a établi un devis pour le génie civil de ces travaux d'un montant de 24 409,32 € TTC. Ce devis a été établi en concertation avec UPC Noos, qui sera chargé de la pose du câble.

L'effacement du réseau téléphonique est également pris en charge pour partie par France Telecom. Une convention définit les modalités de financement, résumées dans le tableau ci-après :

| Câblage FT | Câblage (part communale) | Génie civil (part communale) | TOTAL | Total Part communale |
|-------------------|---|---|-----------------|---------------------------------|
| 2 566 € | 390 € | 16 433,03 € TTC | 19 389,03 € TTC | 16 823,03 € TTC (87%) |

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention.

Avenue de Saint-Claude :

Eau potable et assainissement :

André Plaisantin rappelle qu'une consultation des entreprises a été engagée pour les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable, ainsi que quelques reprises du réseau d'assainissement par l'intérieur. Sur les 11 dossiers retirés, 3 entreprises ont remis une offre. André Plaisantin propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit les Ets Petitjean pour la somme de 88 453,49 € HT.

Eaux pluviales :

André Plaisantin rappelle que la commune de Moirans-en-Montagne est éligible aux Aides Directes aux Communes Jurassiennes, proposées par le Conseil Général du Jura. Le montant total des travaux éligibles pour Moirans est de 71 360 € HT, subventionnés à hauteur de 40%. Le solde de l'enveloppe est aujourd'hui de 27 690 € HT (les travaux de construction du préau avaient bénéficié de ce financement).

Il est proposé de solliciter le Conseil Général du Jura au titre des Aides Directes aux Communes Jurassiennes pour les travaux d'élimination des eaux pluviales Avenue de Saint-Claude. Le montant de la subvention serait de 11 076 €.

Ressource en eau – Raccordement sur le réseau du Syndicat de Vouglans :

André Plaisantin rappelle qu'il appartient à la municipalité de choisir un nouveau maître d'œuvre pour la réalisation des études pour le raccordement sur le réseau du Syndicat de Vouglans. Les services de la DDAF avaient réalisé un avant-projet en 2005. Depuis la fusion de la DDAF avec la DDE, pour devenir la Direction Départementale des Territoires, les travaux d'ingénierie de ce type ne peuvent plus être portés par les services de l'Etat. La mission de maîtrise d'œuvre consistera donc à reprendre l'avant-projet établi par la DDAF pour poursuivre ces études de conception du raccordement.

Parmi les 5 offres réceptionnées, André Plaisantin propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit le cabinet B & R Ingénierie pour la somme de 31 310 € HT.

L'ensemble de ces questions sont adoptées à l'unanimité.

Zone d'activités En Pont – Dessertes Communales :

André Plaisantin rappelle que la Communauté de Communes Jura Sud porte un projet de création d'une nouvelle zone d'activités dans les secteurs cadastrés « En Pont » et « Les Latets de Bray ». L'emprise de ce projet est d'environ 10 hectares, dont 5 à 6 hectares appartiennent à la commune de Moirans-en-Montagne, y compris plusieurs dessertes communales, classées dans le domaine public de la commune.

Pour permettre la cession de ces dessertes à la communauté de Communes Jura Sud, il convient de procéder à leur déclassement en vue de leur aliénation. Pour ce faire, il appartient à la commune de Moirans-en-Montagne d'engager une procédure de déclassement, soumise à enquête publique préalable d'une durée de 15 jours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

René Mermet-Maréchal signale que ces dessertes communales étaient comprises dans les parcours de randonnée et les circuits équestres. Il conviendra donc de rétablir ces passages le long de la déviation et du ruisseau du Murgin.

Parc de Racluse :

Les chevaux et les ânes de M. Chalut sont arrivés ce jour dans le Parc de Racluse. D'autres troupeaux sont prévus pendant la période estivale.

Appels à projets Entrées de ville :

Laurence Magnon informe les membres du Conseil Municipal que les 5 candidats doivent remettre leur projet avant le 15 mai prochain.

Commission Paysage :

La dernière réunion de la commission avait pour objet la planification des actions retenues pour 2010 et les conditions de mise en œuvre. Une visite sur site (Château) est prévue lors de la prochaine commission le 28 avril prochain.

Nettoyage de printemps :

La date proposée pour la prochaine opération de nettoyage de printemps est le samedi 24 avril 2010. Laurence Magnon propose de réunir un petit groupe de travail pour l'organisation de cette demi-journée de nettoyage.

Union commerciale :

Laurence Magnon informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouveau bureau a été mis en place au sein de l'Union Commerciale. Les membres de ce bureau sont les suivants :

- Président : M. Léoutre
- Vice Président : JM. Peugeot
- Secrétaire : Liliane Jacques
- Secrétaire adjointe : Sandrine Dos Santos
- Trésorière : Danièle Girard
- Trésorière adjointe : Mme Guillon (objectif Beauté)

L'association prévoit d'organiser un vide-grenier le 25 avril prochain et des rues piétonnes couplées d'une soirée voisins le 6 août 2010.

Jalonnement :

Laurence Magnon précise que dans le cadre de la mise à jour des panneaux d'information situés en entrée de zones d'activités, un courrier a été adressé aux industriels, commerçants et artisans concernés par ces mises à jour.

Communication :

La 5^{ème} édition des Brèves Municipales (avril 2010) sera diffusée au cours de la semaine précédent les fêtes de Pâques.

2. Services à la population – Education – Culture :**Projet de maison médicale – Modification Statutaire :**

Christian Millet rappelle que la Communauté de Communes Jura Sud dispose de la compétence « Services à la population » et porte le projet d'implantation d'une maison de santé incluant un centre médico-social.

Il est proposé que ce projet de maison de santé soit porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale sur le plan administratif et financier. La future maison de santé, outre la mission de prise en charge des soins ambulatoires courants et la permanence des soins, raison principale de création de maisons médicales, intégrera les missions de prévention et de coordination au niveau du territoire de Jura Sud.

Ceci implique une modification des statuts du CIAS, intégrant les études, la réalisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la maison de santé.

Visio-guichet :

Christian Millet rappelle les grandes lignes du projet de mise en place d'un visio-guichet à Moirans-en-Montagne. Ce projet, porté par le Pays, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Haut Jura bénéficie du programme européen ACCESS. Les participations financières de ce projet se répartissent entre la Communauté de Communes Jura Sud, la commune de Moirans, et l'Union européenne. Christian Millet propose d'approuver les termes de la convention définissant ces participations financières, en précisant qu'un bilan financier sera établi à la fin de la convention signée pour une durée d'un an, afin de mesurer les incidences financières de ce nouveau service à la population.

Il est rappelé que ce visio-guichet, installé à l'accueil de la mairie, permettra aux administrés d'accomplir leurs démarches administratives avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Pôle Emploi à distance et sur rendez-vous.

Etat-civil – Recensement :

Christian Millet livre les premiers éléments d'information recueillis à l'issue des opérations de recensement 2010. Les résultats définitifs seront communiqués par l'INSEE courant juillet 2010.

Education :

Serge Lacroix fait part de la visite des élèves du Collège de Bretten (Allemagne) le jeudi 22 avril prochain. Chantal Piton sera chargée d'accueillir ces élèves, accompagnés des élèves du Collège de Moirans.

Le mouvement de grève du 12 mars dernier n'a pas été suivi par le personnel enseignant des écoles élémentaires publiques de Moirans. Le service d'accueil des élèves n'a donc pas été mis en place.

Idéklic :

Serge Lacroix propose de verser la somme de 15 000 € à l'association Festival International pour l'Enfant Idéklic, conformément à la convention tri annuelle signée en 2008 avec l'association.

Il est rappelé que les rencontres d'Idéklic se dérouleront le samedi 27 mars, en présence de Daniel Léger, enseignant spécialiste de la pédagogie Freinet, d'Olivier Givre, anthropologue et maître de conférence à l'université Lyon II, Jean -Noël Matray, coordinateur régional du réseau Côté Cour et Bernard Roux, ancien directeur de Télérama.

Festival de musique du Haut Jura :

Serge Lacroix propose de verser une subvention d'un montant de 2 000 € au Festival de Musique du Haut Jura. Le concert de Moirans aura lieu le dimanche 20 juin à l'église Saint-Nicolas.

Subvention ASK – Nelson Bondier :

Nelson Bondier a transmis un dossier de demande de sponsoring, dans le cadre de sa participation aux championnats de karting. Au vu des éléments présentés par Serge Lacroix lors de la dernière réunion de la commission, il a été proposé d'allouer une subvention d'un montant de 500 €, correspondant à la subvention versée à Charline Marillier, lors de sa participation au rallye 4L au Maroc.

Défibrillateur – Convention avec Jura Sud Foot :

Le montant prévisionnel d'acquisition d'un défibrillateur est de 2 008 € TTC, à compléter par un module de formation d'un montant d'environ 300 €. Il est proposé de participer à l'acquisition de cet équipement pour le stade de football de Moirans-en-Montagne. Le montant de la participation de la commune de Moirans sera défini en fonction du plan de financement de Jura Sud Foot.

L'ensemble de ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Questions foncières et financières :

SIDEC – Service mutualisé informatique

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service d'aide à la gestion informatique des collectivités.

Il s'agit d'une mission optionnelle mise en œuvre pour toutes les collectivités et établissements souhaitant adhérer spécifiquement pour cette action. Le SIDEC a arrêté une grille de contribution financière annuelle. Dans ce cadre, pour l'adhésion de la commune de Moirans-en-Montagne, la cotisation annuelle s'élèvera à 2 549,27 € pour l'année 2010. Il est précisé que cette aide à la gestion informatique porte sur les logiciels de comptabilité et d'état civil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fonds de Compensation de la TVA :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2010, il avait été convenu que la commune de Moirans s'engage à augmenter ses dépenses d'investissement 2010 par rapport aux dépenses moyennes réalisées en 2005, 2006, 2007 et 2008, ce qui lui permettait de percevoir le Fonds de Compensation de la TVA l'année suivant les investissements engagés par la collectivité (N+1), au lieu de N+2, et pour 2010, le FCTVA des années 2008 et 2009. Pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention liant la commune et l'Etat et précisant cet engagement avant le 15 mai 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Catastrophe naturelle Côte Atlantique :

Suite à la tempête Xynthia qui a récemment frappé la Côte Atlantique, en particulier les départements de Vendée et de Charentes Maritimes, il est proposé de verser une aide d'un montant de 500 € à l'un des deux départements touchés (Vendée ou Charente Maritimes) par le biais de l'Association des Maires locale. Eric Daumard propose de verser cette aide aux 2 départements concernés, étant donné l'ampleur de cette catastrophe, soit la somme totale de 1 000 € pour les 2 départements. Ces associations sont chargées de collecter des fonds pour venir en aide aux victimes de cette tempête.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Zone d'activité En Pont – Cession de terrains à Valoris Développement :

La commune étant propriétaire des parcelles cadastrées Section AV n°194-79-246-243-250 et AP n°271, il est proposé de céder un terrain d'une contenance de 5 000 m², prélevée dans les parcelles mentionnées ci-dessus selon le document d'arpentage établi par M. Jean-Pierre Michel – Géomètre-expert, à la société Valoris Développement, représentée par M. Pascal Chevassu et dont le siège social est situé 3, chemin de la Tournerie – Nermier – 39270 Sarroigna, au prix de 7,50 € le m².

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Communications :

M. le Maire fait part d'un courrier de remerciements d'Arc en Ciel, suite à la subvention allouée pour 2009.

La séance est levée à 20 h

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Conseillers Municipaux